



## Belz

## Pêche à pied. Les nouveaux règlements

Hors de question de voir 47 ans de travail en faveur de la pêche à pied anéantis d'un trait de crayon : c'est en substance ce qu'ont clamé les animateurs de l'ADLP (Association pour la défense du littoral et des pêcheurs), réunis en assemblée samedi aux Astéries. En cause, de nouveaux arrêtés départementaux qui remettent en cause les règles issues de compromis et de reconnaissances de particularismes, élaborées au fil des années dans un dialogue entre l'ADLP, l'administration et les différents partenaires, concernant la pêche à pied de loisirs en ria ou sur Penhièvre.

## Recours gracieux

« Un recours gracieux a été déposé par notre fédération (FNPPSF) et une rencontre est prévue prochainement avec Patrice Vermeulen, directeur Interrégional de la mer Nord Atlantique Manche-Ouest », a expliqué Paul Vinay, président régional de la FNPPSF (Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs). « Et s'il faut bloquer le Pont-Lorois, on le fera », a ajouté Jean-Baptiste Guillas, président de l'ADLP. Tout en privilégiant le dialogue : « Il y a matière à discuter et nous défendons puisque l'arrêté dont on bénéficie est régional et non départemental ». Et face à ces différents interlocuteurs, l'ADLP souhaite proposer une « attitude de responsabilité et de force de



Paul Vinay, président régional de la fédération des pêcheurs-plaisanciers, aux côtés de Jean-Baptiste Guillas et des animateurs de l'ADLP

proposition, mettant en avant tout son travail en faveur de la sécurité, des bonnes pratiques, du respect de l'environnement et de la ressource, et d'une saine concertation et cohabitation avec les professionnels et autres utilisateurs du milieu ».

## En bref

**Entretien de l'estran.** L'ADLP a rappelé sa préoccupation face au danger et à la pollution dus aux tables ostréicoles abandonnées.

**Huîtres plates.** Jean Mahéo, président du syndicat ostréicole, a expliqué la démarche de réensemencement et la nécessité de rappeler l'interdiction de pêche l'été, en

période de reproduction.

**Lançons.** « Qu'on arrête de dire n'importe quoi, les équipes agréées n'ont jamais refusé de lançons à qui que ce soit », a indiqué Jean-Baptiste Guillas.

**Bar à 42 cm.** Paul Vinay a résumé le chantage qui a abouti à ce nouveau règlement contre lequel sa fédération se bat jusqu'au niveau européen.

**Ressource.** L'étude menée par la FNPPSF sous le contrôle des différentes autorités a chiffré à 2 % la part du prélèvement dû à la plaisance. En ria, les chiffres du garde-juré indiquent un prélèvement de 16.651 kg de coques et 8.698 kg de palourdes par les professionnels.